

FAQ Projet nouveau Lycée Français de Copenhague

Quelles sont les principaux atouts d'un déménagement ?

L'objectif du projet de nouvelle école est de fournir un outil pédagogique adapté et d'améliorer le bien-être des enfants et des personnels de l'école.

Ainsi, de manière non exhaustive et à titre d'exemple, le projet permettra de:

- avoir des salles de classes adaptées aux besoins pédagogiques.
Actuellement, la taille moyenne d'une salle de classe est de 40m² alors qu'une classe pour 25/26 élèves doit faire 65m². C'est ce qui est prévu dans le nouveau projet.
- avoir des installations sportives de qualités à proximité.
Actuellement, nous utilisons 4 gymnases à différents endroits de Frederiksberg et Copenhague. Cela génère une importante perte de temps et du stress pour les élèves et les enseignants.
- regrouper l'ensemble des élèves sur un seul et même site.

Pourquoi cette échéance pour le vote du déménagement ? Quel est le mandat donné par l'assemblée générale extraordinaire ?

Le vendeur du terrain souhaite que les choses avancent et que l'école se positionne officiellement sur sa volonté d'acquérir le terrain au plus tard au cours du mois de Février 2018.

Malgré tout, les conditions suspensives fixées par la SCI (prix de vente des anciens locaux, approbation des nouveaux POS, accord du prêt) et acceptées par le vendeur ne rendront la vente effective qu'en 2019 si elles se réalisent.

L'école ne prend donc aucun risque en approuvant ce projet dès maintenant.

Comment peut-on espérer avoir des élèves en plus, sachant qu'il n'y a pas de liste d'attente ?

Grâce aux projets immobiliers successifs, l'école a réussi à ne jamais avoir de liste d'attente et a ainsi pu accueillir toutes les familles qui souhaitaient donner à leurs enfants un enseignement en Français.

Depuis sa création, le nombre d'élèves de l'école n'a cessé d'augmenter et tout laisse à penser que cette progression va se poursuivre.

Malgré tout et par principe de précaution, le budget du projet de nouvelle école s'appuie sur une très faible hausse des effectifs (1%), bien inférieure aux 3% d'augmentation que l'école a connue en moyenne sur les 10 dernières années.

Si l'école prévoit ce déménagement, comment seront maintenus les locaux actuels pendant les 5 ans, et avec quel budget ?

Le déménagement n'aura pas d'impact sur les travaux de maintenance nécessaires à la sécurité et au confort des élèves et des personnels seront effectués.

En témoigne d'ailleurs l'importance du budget maintenance voté en 2018 (plus important budget maintenance voté depuis 10 ans). Voir liste des travaux fournie lors de l'AG d'Octobre (www.lfph.dk).

Comment expliquer qu'après deux années de déficit, l'école puisse être en mesure de réaliser un tel projet ?

L'école a effectivement été en déficit en 2015 et 2016 suite au déménagement de la maternelle qui a entraîné des coûts supplémentaires. Ces déficits avaient été anticipés dans le plan de financement du projet qui prévoyait ainsi une utilisation des réserves de l'école.

L'augmentation importante des effectifs lors de la rentrée 2017-2018 a permis de retrouver une situation budgétaire équilibrée dès 2017 qui permet d'envisager le projet de nouvelle école avec sérénité.

Pourquoi ne pas faire le choix de rester dans cette école (avec une belle cours maintenant refaite) en faisant les travaux adéquats ?

Cette question renvoie à la première question.

Les locaux de Frederiksberg allé ne sont pas adaptés et surtout ne sont pas adaptables aux exigences pédagogiques modernes. Il est par exemple impossible d'agrandir les salles de classe en raison des emplacements des murs porteurs.

Les personnels ont-ils été associés au projet ? Quelle est leur position ?

Les représentants du personnel ont été informés régulièrement du projet, des groupes de travail avec l'ensemble des personnels seront mis en place une fois le projet approuvé par l'Assemblée Générale pour travailler sur le cahier des charges.

Un courrier a été envoyé par les représentants du personnel au nom de tous les employés de l'école indiquant leur soutien au projet :

« Il nous semble que le projet présenté à l'automne dernier est une opportunité que l'école ne devrait pas laisser passer. L'ensemble des personnels compte sur vous pour tout mettre en œuvre afin de réaliser ce projet tant attendu qui fera date dans l'histoire de notre école.

Pour l'ensemble des personnels

Les représentants des personnels»

Le déménagement ne risque-t-il pas d'entraîner une hausse des frais de scolarité plus importante ?

En principe, pour financer des projets immobiliers de cette envergure, les établissements optent pour des augmentations annuelles de frais de scolarité de 5% en moyenne.

Toutefois, le Conseil d'Administration est conscient que la hausse des frais de scolarité doit être la plus limitée possible pour maintenir la mixité de notre école et c'est pourquoi des hypothèses très prudentes ont été retenues pour construire des budgets avec une hausse des frais moyenne de 2% par an.

Ainsi, les budgets prévisionnels réalisés par des experts comptables montrent que le coût du projet pourra être absorbé avec une simple hausse des frais de scolarité de 2% soit la même hausse qu'en cas de non déménagement.